

120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État

Circonscription Aveyron 5

1. Un anniversaire pour rappeler l'enjeu fondateur de la laïcité scolaire

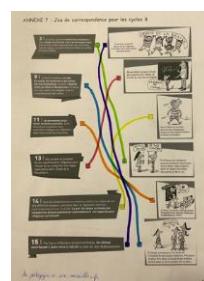
L'année 2025 marque le **120^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905**, texte fondamental qui établit la séparation des Églises et de l'État et consacre en France un cadre garantissant la **liberté de conscience**, l'égalité de toutes et tous devant la loi et la neutralité de l'État.

Dans le champ scolaire, cette loi constitue le socle du principe de **laïcité**, principe réaffirmé par la **Charte de la laïcité à l'école** : il assure un espace d'apprentissage protégé, où chaque élève peut se construire librement, dans le respect mutuel et le vivre-ensemble.

À l'occasion de cet anniversaire, les écoles du territoire se sont engagées dans un travail approfondi visant à **comprendre, expliciter et mettre en pratique la laïcité**, à travers des activités en classe et des projets sportifs et citoyens.

2. Des projets en classe pour comprendre la laïcité

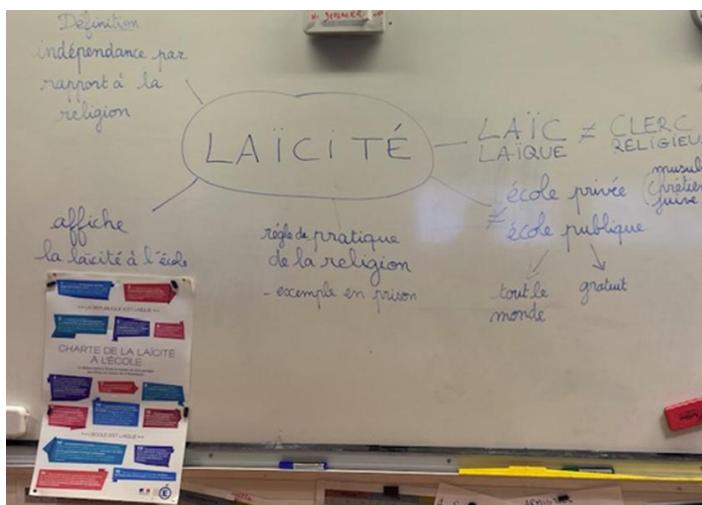
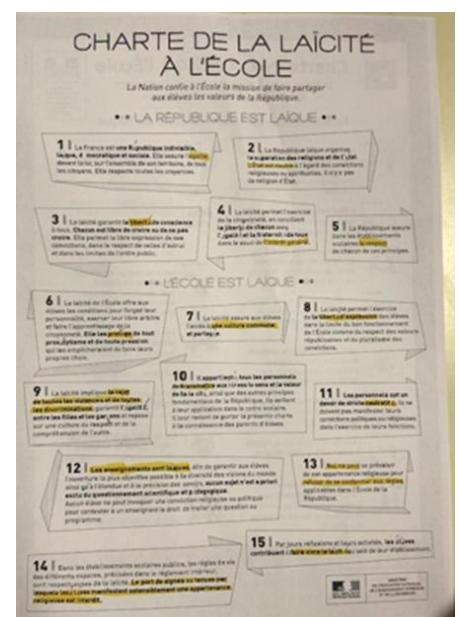
Plusieurs écoles ont conduit des séances dédiées à la découverte de la laïcité et de ses enjeux, notamment à partir de supports institutionnels et de démarches actives.



Exemple : École d'Anglars-Saint-Félix

- Les élèves ont élaboré une **carte mentale** autour de la question « Qu'est-ce que la laïcité ? ».
- Une recherche dans le dictionnaire et l'observation de l'affiche de la Charte dans l'école ont permis d'ancrer les premiers repères.
- Le visionnage de *Un jour, une question : C'est quoi la laïcité ?* a apporté un éclairage complémentaire.
- La Charte de la laïcité a ensuite été analysée : couleurs républicaines, symbole de Marianne, devise, structure en 15 articles.
- Les élèves ont lu et expliqué les articles grâce à la version adaptée de la Fédération APAJH.
- L'activité s'est conclue par un exercice de **mise en correspondance entre articles et illustrations**, facilitant l'appropriation des valeurs.

Un moment marquant : lorsqu'un élève a demandé « Quand est-ce qu'on mange le gâteau pour cet anniversaire ? », rappelant avec fraîcheur que cet anniversaire est aussi un moment de célébration collective.





3. Un projet EPS fédérateur : les "Rencontres Laïcité"

Pour célébrer cet anniversaire de manière interécoles, **400 élèves du Vallon de Marcillac** ont participé à **six Rencontres Laïcité**, organisées dans le cadre d'un partenariat éducatif autour de valeurs citoyennes et sportives.

Ces rencontres avaient une double finalité :

- **Éduquer à la citoyenneté** par le débat, la coopération et la prise de rôle (présenter des mots clés, animer des ateliers, expliquer des notions aux autres classes).
- **Développer les compétences motrices et sociales** à travers des ateliers EPS fondés sur la coopération et l'inclusion.



En amont :

- Toutes les classes du CE1 au CM2 ont travaillé sur la notion de laïcité, la laïcité à l'école et la lecture de la Charte.
- Chaque classe a choisi **trois mots à expliquer** lors de la rencontre : *liberté, égalité, respect, fraternité*.

Lors des rencontres, les élèves ont animé et pratiqué plusieurs ateliers, parmi lesquels :

- **Jeu du béret** avec reconstitution de mots clés (laïcité, liberté, égalité).
- **Relais coopératifs** permettant d'assembler des phrases issues de la Charte.
- **Défis collectifs** visant à faire progresser un ballon sans contact direct, illustrant la coopération et le respect des règles.

Ces temps forts ont permis aux élèves d'occuper des rôles variés – organisateurs, animateurs, participants – favorisant l'engagement, la responsabilité et la compréhension concrète des valeurs républicaines.



Conclusion

La commémoration des 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État a été l'occasion, dans l'ensemble de la circonscription, de renforcer l'éducation à la laïcité sous des formes **plurielles, actives et accessibles** : réflexion en classe, appropriation des textes, projets coopératifs, rencontres sportives et citoyennes.

Ensemble, enseignants, élèves et partenaires ont contribué à faire vivre ce principe fondamental au cœur de l'École de la République.